

Formation RGPD : Mettre l'entreprise en conformité

Introduction à la formation

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) oblige toutes les entreprises à se mettre en conformité avant le 25 mai 2018. De nouvelles exigences et obligations bouleversent les pratiques relatives à la collecte des données et le montant des sanctions encourues peut désormais atteindre 20 millions d'euros, voire 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entité sanctionnée. Il est nécessaire d'engager chaque structure dans une démarche de mise en conformité et d'optimisation du traitement des données.

Objectifs

- Comprendre les enjeux du RGPD et ce qui va changer
- Maîtriser les éléments clés d'une mise en conformité
- Identifier les actions à mener

Programme

1. Introduction : Le RGPD
 - ✓ Quel est l'objectif ?
 - ✓ Date d'application
 - ✓ Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
 - ✓ Qui est concerné ?
 - ✓ Les sanctions
2. Se préparer en 6 étapes
 - ✓ Désigner un pilote
 - ✓ Cartographier ses traitements de données
 - ✓ Prioriser les actions à mener
 - ✓ Gérer les risques
 - ✓ Organiser les processus internes
 - ✓ Documenter la conformité
3. Les bonnes pratiques : Guide de la sécurité des données
 - ✓ Guide des bonnes pratiques
 - ✓ Les outils

Publics concernés

Chefs d'entreprises, professions libérales, responsables de la sécurité des systèmes d'information, responsables et collaborateurs des services juridiques